

Le Groupe Al maviva Santé verse la "prime Macron"

Al maviva Santé décide de verser la "Prime Macron", une prime exceptionnelle d'un montant de 200 euros pour ses collaborateurs...

Al maviva Santé décide de verser la "Prime Macron", une prime exceptionnelle d'un montant de 200 euros pour ses collaborateurs. Cette prime exceptionnelle, exonérée de toutes charges sociales et non soumise à l'impôt sur le revenu, sera versée en février 2019. Afin d'en faire bénéficier à un maximum de collaborateurs, le Groupe ALMAVIVA SANTE a décidé d'étendre le versement de cette prime aux personnes dont la rémunération annuelle brute ne dépasse pas la somme de 53.944,80 euros (plafond légal). Cette prime sera modulée en fonction de 3 critères de calcul, à savoir au prorata du temps de présence, la durée du temps de travail et sous condition de présence au 31 décembre 2018. A l'écoute de ses équipes, le groupe Al maviva Santé s'engage et souhaite contribuer au pouvoir d'achat de ses 4.000 salariés. Al maviva Santé a été créé en 2007 par l'acquisition d'un premier établissement à Marseille, puis s'est développé à travers de multiples opérations de croissance externe. Aujourd'hui, Al maviva est le cinquième groupe d'hospitalisation privée en France. Le groupe gère 35 cliniques, dont 18 en région Sud et 17 en Ile-de-France...

